



Région du Lyonnais.

Compagnie de l'Ain.

Section de Nantua.

Brigade de Brénod.

GENDARMERIE NATIONALE

-0-:-0-

N° 104
Du 27 Mars 1944.

PROCES-VERBAL
de renseignements
sur une maison in-
cendiée par les
Troupes Allemandes
et appartenant à
BERNE, Henri, dit au
Grand-Abergement,
(Ain).

A : Expédition.

Vu, transmis par le Commandant de la Brigade
à Monsieur le Procureur de l'Etat, à Nantua.
Le 28 Mars 1944.

Ce jourd'hui, vingt-sept Mars mil neuf-
cent quarante quatre, à onze heures, 45',

CHERIN, Modeste,

Nous, soussignés: &

GUERIN, Henri,

gendarmes à la résidence de Brénod, Départe-
ment de l'Ain, revêtus de notre uniforme et,
conformément aux ordres de nos Chefs, en visi-
te de Commune au Petit-Abergement (Ain), et
enquêtant sur un incendie allumé par les Trou-
pes Allemandes dans la maison de Mr BERNE,
Henri, au cours des opérations menées au Pe-
tit-Abergement par ces Troupes, avons appris
qu'il ne restait dans la commune aucun parent
du propriétaire, celui-ci ayant été lui-même
fusillé le 8 Février 1944.

Nous avons entendu Mr DUBOC, Robert, 31
ans, employé à l'atelier de menuiserie Berne,
demeurant au Grand-Abergement, qui nous a
déclaré:

" Je suis depuis le 1er Juin 1942, employé
à l'atelier de menuiserie de Berne, Henri,
lequel est contigu à la maison brûlée.
" Cette maison a été incendiée le 13 Février
après avoir été endommagée par l'explosion
de grenades. Les Allemands ont donné comme
prétexte qu'ils y avaient trouvé des ar-
mes.

" Henri BERNE, le propriétaire, n'habitait
pas sa maison. Celle-ci était louée à MM.
Marand, surveillant au C.J.F. et Thomasset,
garde forestier. Ceux-ci ont été emmenés
par les Troupes Allemandes.

" Henri BERNE a été fusillé avec son frère
ROCHER, Victor le 8 Février 1944, je ne sais
pour quel motif.

" La maison était meublée; meubles et immeu-
bles appartenant à Henri Berne, les loca-
taires n'y ayant que leur linge et objets
personnels. Tout a été détruit: il ne sub-
siste plus que les murs de la maison d'ha-
bitation et l'atelier de menuiserie: encore
tout l'outillage de celui-ci a-t-il été em-
mené.

" Je ne puis dire exactement ce que conte-

..... /

"nait la maison et ne puis estimer les dégâts.

" Seule Madame Poncet, la soeur de Henri Berne, qui demeure au Poizat (Ain), pourrait évaluer le préjudice causé à son frère. "

Lecture faite, persiste et signe.

Nous avons constaté que la maison d'habitation en question était complètement démolie et incendiée et qu'il n'en subsistait que des pans de murs encore debout. L'atelier contigu n'a pas souffert du feu.

Nous mentionnons que Mme Vve Berne n'a pas été prévenue du décès de son fils, ses parents ayant tenu à lui cacher ce malheur.

Trois expéditions destinées: La Première, à Monsieur le Procureur de l'Etat Français, à Nantua; La Deuxième, à Monsieur le Préfet de l'Ain, à Bourg; La Troisième, aux archives.

Fait et clos, à Brénod les jour, mois et an que d'autre part.

